



# A.N.A.P.I.E.

Associazione Nazionale Amici Parchi Italiani ed Europei

Via Umberto Giordano, 14

71015 - Sannicandro Garganico (FG) - tel. e fax 0882/471636

e-mail: [info@anapie.com](mailto:info@anapie.com) - [www.anapie.com](http://www.anapie.com)

## 3<sup>me</sup> FETE DE L'ECOLE 2005 (28 Avril - 1 Mai 2005)

### REGLEMENT

#### Art. 1- But de Concours

Le Concours a le but de promouvoir une rencontre et un échange d'idées entre des étudiants, éducateurs, parents et dirigeants des écoles des Parcs Nationaux Italiens et Européens et de celles-ne faisant pas partie des Parcs.

#### Art. 2 - Participants

Le Concours est réservé aux élèves des écoles de chaque ordre et degré publiques et privées. Les étudiants participants doivent être inscrits à une école publiques et privées dans l'année scolaire 2004/2005.

#### Art. 3 - Sections du Concours

##### a) - Section sur papier

1 - *Environnement*: travaux libres sur environnement ou un projet sur l'éducation vis-à-vis de l'environnement qui a été effectué même l'année scolaire précédente. Les trois meilleurs travaux choisis par la Commission seront publiés dans un livre de la collection "Education à l'environnement" éditée par l'A.N.A.P.I.E. choisiront seront publiés dans un livre du collier : "Éducation ambiante, éditée de ANAPIE"

2 - *Journalisme*: article libre sur l'environnement ou sur une Parc, max 2 colonne dactylographiées. Les meilleurs deux articles seront publiés sur bi-mensuel "La mia città" et sur mensuel "Gargano Parco".

3 - *Photographie* - Détail d'un Parc ou d'un cadre naturel.

En noir et blanc ou crochet au dos. Mesures max : cm. 27 x cm. 19. Les travaux doivent être préparés avec l'appendino. La meilleure photo sera publiée sur bi-mensuel "La mia città" et sur mensuel "Gargano Parco".

4 - *Art* - Sujet libre sur l'Ambient sur l'environnement ou sur une Parc. Dessin, peinture, sculpture : techniques libres sur n'importe quel matériel (mesures max : cm. 27 x cm. 19).

5 - *Littérature (poésie et prose)* - Les poésies ne doivent pas dépasser les vingt vers et la prose 50 lignes dactylographiées. Les trois meilleurs travaux que la Commission giudicatrice choisira seront publiés dans un livre de la collection : "Éducation ambiante", éditée de ANAPIE. Les travaux sur papier doivent contenir les généralités complètes de l'auteur ou des auteurs, le timbre de l'école d'appartenance et la signature du Dirigeant Scolaire et doivent être munis de crochets.

##### b) - Sectione écran

1 - *Court-métrage* - Sujet libre sur l'environnement sur des cassettes VHS, ou CD de la durée plus grande de 15 minutes.

2 - *Spot en écran* - Temalibero sur l'Ambient sur des cassettes VHS, ou CD d'une durée maximum d'une minute.

3 - *Site internet* - Le meilleur site internet de l'école. Qui voudra adhérer, doit envoyer un email ([info@anapie.com](mailto:info@anapie.com)) ANAPIE, en écrivant de vouloir concourir et donner les coordonnées du site internet.

##### c) - Section exécutions

1 - *Folklore* - coutumes traditionnelles, chants, bals;

2 - *Danse Classique*

3 - *Danse Sportive*

L'exécution des travaux de ces sections doivent être contenus dans une cassette vidéo VHS ou CD.

##### D) Section réservée aux étudiants des écoles supérieures de 2° degré

1 - *chanteurs individuels de musique légère;*

2 - *chanteurs individuels de musique classique;*

3 - *groupes instrumentaux de musique légère;*

4 - *groupes instrumentaux de musique classique;*

5 - *groupes choraux;*

6 - *des presentateurs/presentatrices* (les étudiants ou les étudiantes admis aux sections presentateurs seront appelés à conduire les soirées des demi-finales et celle de la finale avec des presentatrices de la RAI ou MEDIASET

7 - *Mimes;*

8 - *Animateurs/Animatrices;*

9 - *Mannequins*

10 - *Mode* (création et confection d'un vêtement qui sera exposé pendant les demi-finales et les finales (vêtements restent de propriété de l'école ou de l'étudiant/étudiante). Pour ces sections les participants doivent envoyer une cassette vidéo VHS ou CD avec leurs prestations.

#### Art. 4 - Inscription

L'inscription est gratuite. Chaque école peut participer à plusieurs Sections avec des élèves individuels ou avec un ou plusieurs groupes d'élèves. Pour chaque Section de concours il faut remplir une fiche d'inscription (Annexe "à"), qui doit parvenir all'ANAPIE avant le **15 Février 2005**.

#### Art. 5 - Expédition des travaux

Les travaux des Sections a), b), c) et d) doivent parvenir au siège de l'A.N.A.P.I.E. U. Giordano, 14 - 71015 - San Nicandro Garganico (FG) - Italy avant ( et pas au delà) le **15 Février 2005**.

#### Art. 6 - Classement des travaux

Les Commissions, avant le 31 janvier 2005 délivreront à l'A.N.A.P.I.E. classements des concurrents, qui seront portés à connaissance des écoles des participants au moyen de lettre circulaire ou autres moyens d'information.

Les écoles admises dans les sections a) et b) verront exposées ou projetées leurs oeuvres le 28 avril 2005 dans la Salle Magna de l'édifice scolaire de place IV Novembre.

Les écoles admises dans les sections a) et b) participeront à la demi-finale qui se déroulera du **28 Avril au 1 Mai 2005**.

La finale se déroulera dans l'après-midi du 1° Mai 2005. Les écoles, soit pour les demi-finales soit pour la Finale, recevront la lettre de convocation dans laquelle seront indiquées le lieu, le jour et l'heure de la participation.

Chaque groupe scolaire, pour des raisons techniques, ne pourra dépasser 25/30 élèves. La durée des exhibitions de groupe ne pourra pas dépasser les 20 minutes, tandis que celle des chanteurs individuels 6 minutes. Les chanteurs individuels ou en groupe peuvent se servir de bases musicales ou d'instruments personnels.

#### Art. 7 - Prix

##### 1) - Premiers prix

Les écoles qui auront atteint les demi-finales auront droit au premier prix avec coupe.

##### 2) - Prix spéciaux

###### a) - Spectacle public itinérant

Les écoles classifiées avec le premier prix les jurys choisiront celles qui iront constituer le "spettacolo public itinerant"; dans les Communes du Gargano.

Parmi les écoles seront choisies celles auxquelles assigner les médailles et les plaques des hautes charges institutionnelles.

Aux artistes faisant une partie du spectacle seront assurés l'hébergement, les repas et le remboursement des frais de déplacement de leur ville de résidence pour l'entière période d'engagement.

Avec ce spectacle itinérant l'ANAPIE veut faire connaître les qualités des étudiants-artistes italiens et européens, qui pourraient trouver l'occasion pour un lancement publicitaire.

###### b) - CD Live

Les meilleurs chanteurs et les groupes instrumentaux et vocaux recevront un CD Live édité dall'ANAPIE.

###### c) - Diplômes et Parchemins

Les étudiant participants et les enseignants préparateurs/ou les accompagnateurs ont droit à recevoir un diplôme de participation. Les écoles ont droit à recevoir un Parchemin de mérite et une coupe.

#### Art. 8 - Dépenses de voyage

Les écoles admises aux demi-finales et finales, devront rejoindre le lieu du déroulement de la manifestation et revenir à leurs frais.

#### Art. 9 - Jurys

Un pour chaque Sezione, sont nommé par l'A.N.A.P.I.E. parmi les personnalités compétentes. Leurs jugements sont incontestables et sans appel.

Info: Tel. +39 0882/471477 – +39 328/1077716;

e-mail: [info@anapie.com](mailto:info@anapie.com) - [www.anapie.com](http://www.anapie.com)



Le Président  
Dott. Matteo Gioiosa